

CONDITIONS D'ADMISSION

- issus de 3ème ou réorientation
- avoir entre 16 et 29 ans révolus (ou 15 ans au 31 décembre si issus de 3e EA ou générale)
- admissible au CFA après la signature du contrat d'apprentissage avec un employeur (si apprenti mineur, les parents ou tuteurs sont également signataire du contrat)
- obtenir l'attestation d'aptitude délivrée par le médecin du travail lors de la visite médicale d'embauche
- délai d'accès entre 1 et 12 mois en fonction de la date de demande et du profil du candidat
- entretien d'entrée en formation

Un référent handicap est à votre disposition

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire de la qualification peut travailler comme salarié(e) dans une entreprise de maréchalerie ou bien dans un écurie de chevaux de sport, de compétition ou d'élevage.

Le titulaire du CAPa peut aussi exercer à son propre compte mais il semble indispensable de démarrer dans l'activité en tant que salarié(e) avant de gérer sa propre structure.

EPL Agro de la Meuse

Pôle Martial Brousse
8 Avenue du Président Kennedy
55100 VERDUN



Contactez le responsable de formation :

-  03.29.85.18.83
-  cfa.meuse@educagri.fr
-  EPL Agro de la Meuse
-  EPL Agro de la Meuse

Certification

Ministère de l'Agriculture et de
la Souveraineté Alimentaire
RNCP 38388
Publication du 18/12/23

CFA



CAP Agricole Maréchal-ferrant

Diplôme de niveau 3



3 ans



36 semaines en CFA



**120 semaines en entreprise
dont 5 semaines de congés payés/an**



CONTENUS PRINCIPAUX

12 h de matières générales :

- Français
- ESC
- Histoire/Géographie
- Anglais
- EPS
- Mathématiques
- Informatique
- Biologie

23 h de matières professionnelles :

- Hippologie
- Sciences économiques et sociales
- Travaux de maréchalerie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

le CAPa est obtenu à :

- 80% sous la forme d'épreuves certificatives en cours de formation (CCF)
- 20% par des épreuves terminales : 1 épreuve pratique technique

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Individualisation : possibilité d'adapter le parcours de formation en fonction du diplôme et du positionnement.

POURSUIVRE

Vers un **BTM Maréchal-Ferrant**.

Poursuivre à l'EPL :

Le CFA vous propose le **BTM Maréchal-ferrant** (Brevet Technique des Métiers).



INSERTION PROFESSIONNELLE

- installation
- ouvrier dans une entreprise de maréchalerie

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- passage du SST (Sauveteur Secouriste au Travail) en 1ère année
- pratique équestre (2h/semaine) en 2ème année
- coopération internationale : possibilité d'être accompagné sur un projet de mobilité

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun frais spécifique n'est à prévoir.

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation est pris en charge par les branches professionnelles (OPCO) au travers du CFA pour les apprentis.

Selon l'âge et l'année de formation, la rémunération minimum versée par l'entreprise est de 27 % à 100% du SMIC.

Plus d'informations sur :

www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance